

Appel à projets 2019

Aidons tous les collégiens à réussir !

Explorer les voies possibles, renouveler les pratiques

Date limite de dépôt des dossiers: 13 mars 2019 à 17h

Contexte

En référence à sa volonté de répondre aux problèmes d'aujourd'hui en apportant des solutions pour l'avenir, la Fondation de France s'est engagée dès 2010, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, à soutenir les équipes éducatives qui ont pour ambition de contribuer à la nécessaire évolution de l'école.

En 9 ans, elle a ainsi consacré un budget de 5 700 000 euros au développement de plus de 500 projets portés en grande majorité par des établissements scolaires de l'enseignement général, et dans une moindre mesure de l'enseignement agricole, et par des associations partenaires de l'école. Ces actions ont facilité le parcours scolaire de plus de 20 000 collégiens.

Cependant, malgré les efforts engagés par l'Éducation nationale et ses partenaires, un des problèmes les plus préoccupants persiste : il s'agit de l'incapacité du système scolaire à corriger la forte corrélation entre l'origine socio-économique des élèves et leurs performances scolaires. Les résultats de l'enquête PISA 2015 montrent qu'en France, les élèves des milieux les plus défavorisés ont quatre fois moins de chances de réussir que les autres ; c'est la proportion la plus élevée de l'OCDE. Dans un contexte social où le taux de pauvreté a augmenté ces dix dernières années pour atteindre 14% (*Observatoire des*

inégalités, sept. 2018), il est urgent d'inverser cette tendance en renforçant les capacités intégratives et émancipatrices de l'école, afin qu'elle ne soit plus un facteur d'aggravation de la fracture sociale.

Pour contribuer à relever ce défi, la Fondation de France structure son appel à projets 2019 autour de trois enjeux prioritaires :

- faire du collège un lieu d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté ;
- donner à l'élève un rôle actif dans des apprentissages qui font sens ;
- prendre en compte les singularités de chacun dans des approches individualisées.

Objectifs

Au regard de ces enjeux, la Fondation de France apportera son soutien aux équipes éducatives qui développent des projets expérimentaux qui se rattachent à l'un ou l'autre des trois champs suivants.

❶ Des projets d'établissement ou de classes, dans lesquels les jeunes apprennent à devenir des citoyens

Qu'ils soient conçus à l'échelle du collège, de niveaux ou de classes, ces projets ont le pouvoir de créer une dynamique et une cohésion au sein des collèges. En favorisant la mixité sociale et culturelle, ils doivent ouvrir les établissements sur

leur territoire et au-delà, en amenant tant les enseignants et les autres personnels que les élèves à travailler collectivement. Ils doivent aussi donner du sens aux savoirs académiques en les rattachant à des problématiques concrètes. Ce faisant, ils créent un cadre privilégié où les jeunes s'exercent à vivre ensemble, s'initient aux valeurs républicaines et les mettent en acte, apprennent à devenir des citoyens actifs.

Au-delà de leur participation aux instances habituelles de représentation, les collégiens peuvent notamment travailler sur le règlement intérieur, prendre part à l'organisation des différents projets, s'engager dans le Conseil de la vie collégienne (CVC), etc.

② L'innovation pédagogique

Les démarches pédagogiques doivent pouvoir prendre en compte l'hétérogénéité des classes et favoriser l'implication active de tous les élèves. Elles peuvent s'inspirer de courants pédagogiques éprouvés ou d'approches nouvelles explorées par des équipes, d'autant plus pertinentes quand elles sont accompagnées de méthodes d'évaluation formative. Elles gagnent à être enrichies par des projets interdisciplinaires qui permettent d'aborder les grands enjeux contemporains sociétaux, culturels, environnementaux, ou scientifiques.

Si l'adaptation de la pédagogie est importante à tous les niveaux, elle est cruciale aux deux étapes clé que sont le cycle 3 (CM1-CM2-6^e), qui marque le passage du primaire au collège, et la 3^e où se décident les orientations des élèves.

③ Le soutien aux jeunes en risque de décrochage, ou sortis du système scolaire

Au sein du collège, ces projets accompagnent de façon personnalisée et selon leurs besoins les élèves de la 6^e à la 3^e, en s'attachant à repérer les élèves les plus fragiles dès le CM2. Une approche globale éducative et pédagogique qui ne coupe pas les jeunes du collectif, un emploi du temps aménagé, le recours au tutorat sont quelques-uns des leviers qui caractérisent ces actions. Elles peuvent notamment intégrer le dispositif d'accompagnement personnalisé (AP).

Par ailleurs, des projets doivent être conçus pour des jeunes ayant quitté prématurément le collège pendant plusieurs mois, afin de les remobiliser sur un projet d'apprentissage ou sur la reprise de leurs études, notamment par des dispositifs d'accueil éducatif de jour en lien avec les collèges.

↳ Le recours à l'outil numérique

L'outil numérique est désormais incontournable. Il est important de pouvoir l'intégrer chaque fois que cela est pertinent, et notamment pour soutenir des approches pédagogiques innovantes et développer une culture aux usages numériques.

Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

Dans chacune de ces trois thématiques, la Fondation de France peut apporter un soutien :

- **au financement de projets**, de prestations, d'intervenants extérieurs aux établissements, d'équipements nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- **au financement d'appui méthodologique**, soutien à des équipes éducatives et enseignantes ainsi qu'à leurs partenaires afin d'améliorer leurs pratiques (supervision des pratiques, formations-actions, mutualisation des expériences, etc.).

Attention : elle ne peut en aucun cas financer du « temps » de personnels de l'Éducation nationale.

Critères de sélection

Les projets expérimentaux seront analysés en référence aux critères suivants :

- la prise en compte du contexte local, à partir d'un diagnostic précis (territoire, habitants, ressources partenariales...);
- l'implication de plusieurs acteurs au sein de l'établissement, qui portent collectivement le projet ;
- la participation active des élèves dans le projet, favorisant leurs capacités à développer leur « pouvoir d'agir » ;
- la potentialité à transformer les pratiques au sein de l'établissement ou du réseau ;
- l'ouverture sur le territoire et la qualité du partenariat entre les membres de la communauté éducative et les différents acteurs intervenant dans l'environnement de l'établissement : familles, collectivités territoriales, équipements publics, associations, entreprises, etc. ;
- une démarche d'évaluation et la production de traces ;
- le recours à plusieurs sources de financement.

Qui peut répondre ?

Les organismes concernés peuvent être :

- les collèges (publics et privés sous et hors contrat), notamment les établissements situés en zones urbaines sensibles et en milieu rural ;
- les réseaux d'établissements scolaires mobilisés sur le cycle 3 ;
- les établissements d'enseignement agricole publics et privés intégrant des classes de 4^e et 3^e ;
- les associations impliquées dans des partenariats avec des établissements scolaires ;
- les laboratoires publics de recherche portant des projets avec les établissements scolaires.

Comment répondre ?

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets Aidons tous les collégiens à réussir ! sur le site de la Fondation de France fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Attention, les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne avant le 13 mars 2019 à 17h.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Les dossiers présélectionnés seront instruits, puis examinés par un comité d'experts réuni les 2 et 3 juillet 2019. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique. Les équipes des établissements scolaires peuvent, si besoin, bénéficier de conseils et d'accompagnement auprès des Conseillers académiques recherche, développement, innovation, expérimentation (Cardie) de leur académie.

Aides méthodologiques complémentaires



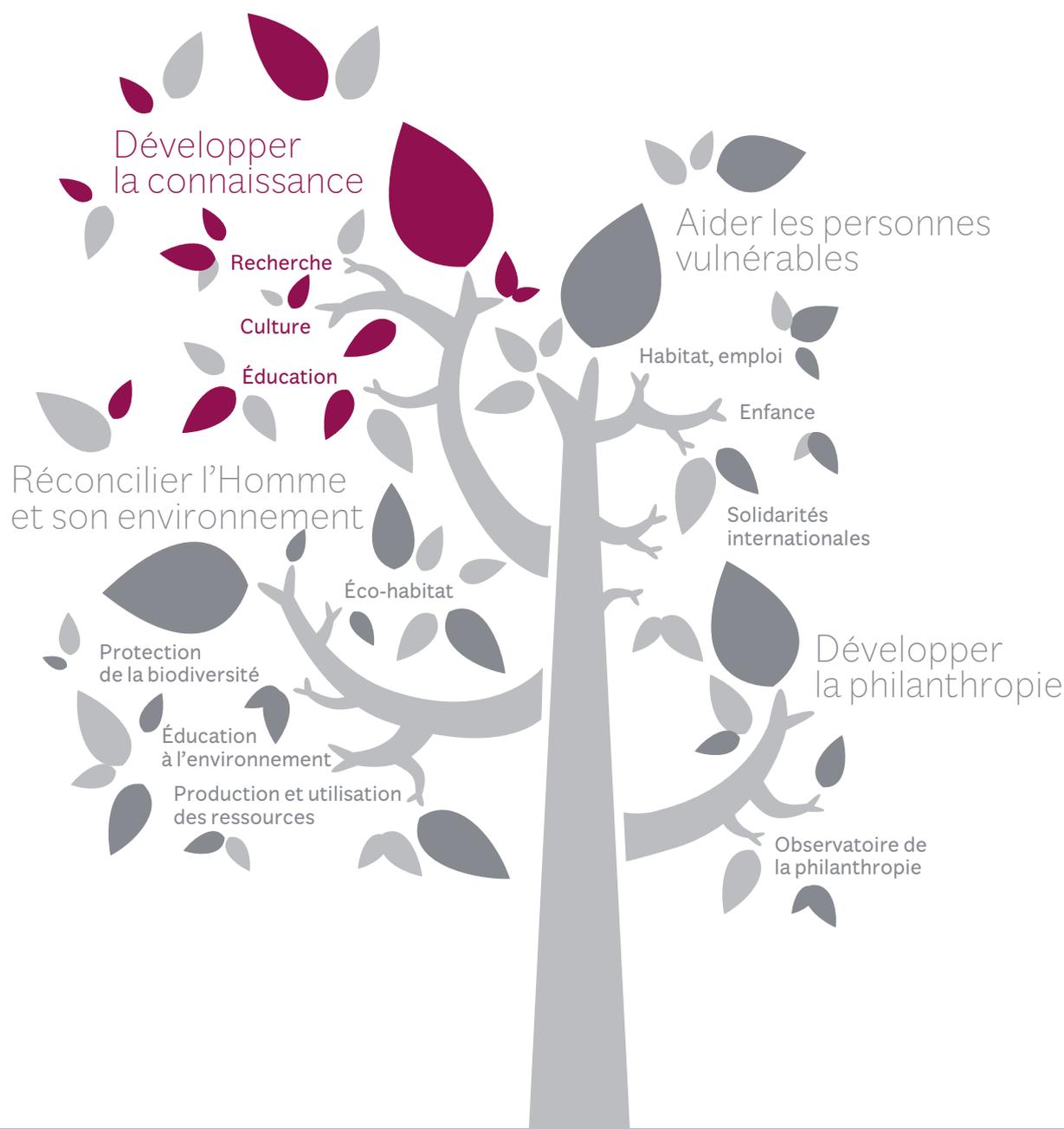
Besoin d'aide ? Pour accompagner les acteurs de terrain dans la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à une expertise extérieure peut être utile. Ce prestataire pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition d'intervention et du CV du prestataire pressenti par le porteur de projet..



Pour les organismes désireux de réduire les impacts négatifs de leur projet sur l'environnement, une aide financière supplémentaire pourra être accordée afin de recourir à un consultant spécialiste des questions posées. Il proposera des adaptations réalistes au plus près des souhaits et des réalités de la structure soutenue. Nous attirons votre attention sur la nécessité de compléter un formulaire spécifique disponible sur notre plateforme.

À vos projets !

La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises. Les demandes de subventions, instruites à partir d'un dossier, sont examinées par un comité de professionnels spécialistes du domaine concerné. Il statue sur la destination et le montant des aides. La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.



Avec les 841 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 170 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux: l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

**Fondation
de
France**